



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 1037-21-2021 ET 1037-22-2021

**AVIS** est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire du 6 avril 2021, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO 1037-21-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-2017, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER L'USAGE CONDITIONNEL SERVICE DE REMORQUAGE À LA ZONE PDA1-04**
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 1037-22-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-2017, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER CERTAINS USAGES DU GROUPE HABITATION (H) DANS LA ZONE P4M-07, RUE LÉVIS**

Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponible pour consultation sous la rubrique Administration municipale / Règlements municipaux sur le site Internet de la ville [www.bromont.com](http://www.bromont.com).

Bromont, ce 5<sup>e</sup> jour de mai 2021.

La greffière,

Ève-Marie Préfontaine, avocate